



# **COMMISSION FEMINISATION**

*Saison 2021/2022*

## **INFORMATION**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

## **PROCES VERBAL N° 3**

Présidente de la commission : Mme CHARRUET Sophie

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA

Assiste : Mlle Solène BOUVIER (Apprentie) et M. Pierre Yves BERNIER (CTD DAP)

Excusés : Mmes Martine BENSO et Audrey ISOARDI, Mr Frédéric FRANCOU

Absent non excusé : Solange BARATI

**Réunion du : 8 Octobre 2021**

La commission approuve le PV N°2 du 27/09/2021 et passe à l'ordre du jour

## COURRIERS

- Entente Sisteron/Mison/Aiglun : demande de report du match du 10/10/2021 contre AFCV ,pris note
- AFCV : accord pour report du match contre Entente Sisteron/Mison/Aiglun, pris note
- Gap : demande de report du match du 10/10/2021 contre EPM, pris note
- EPM : accord pour report du match contre Gap, pris note
- US VIVO 04 : jouera a 8 pour le match contre CA Digne le 10/10 et le 17/10 contre l'Entente Sisteron/Mison/Aiglun. Pris note
- U S Les Méenne : Pris note, réponse faite.
  
- **Rappel : Tout courrier adressé à la commission féminisation doit être effectué à partir de la boîte mail officielle du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte**

## FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

### **Organisation**

La commission se réunira régulièrement (à minima toutes les deux semaines) pour la gestion courante et une fois par mois pour le suivi des différents dossiers.

Une répartition des rôles de chacun est faite. Les absents devront se positionner sur un dossier.

### **Calendrier**

Quelques grandes dates sont d'ores et déjà programmée et validée.

- 2 oct : Rentrée du Foot Féminin
- 29 et 30 janvier : Futsal Féminin
- 5 février : Défi Cup départemental
- 9 avril : Défi cup régional à Sisteron
- 30 avril : Journée 100% féminine

Les 3 dates de consultations des clubs sont à planifier.

- La première aura lieu lors de la Rentrée du Foot Féminin
- La seconde durant le mois de janvier (Futsal ?)
- La troisième lors de la Journée 100% Féminine

## SUIVI ET ACCOMPAGNEMENTS DES CLUBS

## **US LES MEES**

Suite au courrier du club, S.Charruet prendra contact avec le club afin de faire le point sur leur situation et présenter le déroulement de la saison.

## **CHAMPIONNAT SENIORS F**

### **Rappel du Calendrier général**

- 1<sup>ère</sup> journée : le 10 octobre

### **Engagement**

Seul 4 réponses ont été reçu suite à la demande de confirmation. En l'état la commission prend en compte les engagements réalisés à travers footclubs par les clubs et la demande écrite du club de l'EP Manosque.

9 équipes sont engagées.

Une formule à 10 équipes est transmise au secrétariat pour publication.

### **Cadre de pratique**

- Jour de match : Dimanche à 15h (ou 13h en lever de rideau des masculins).
- Possibilité de jouer le samedi en suivant la procédure de report de match.
- Demande de report (horaire et/ou jour de match) à faire par footclubs dans un délai de 10 jours.
- OBSC et AFCV recevront plusieurs matchs en ce début de saison afin d'éviter les reports de match liés à la météorologie.
- Rappel : si 10 joueuses le match se joue à 11 contre 11 si moins le match se joue à 8 contre 8. L'objectif favoriser la pratique à 11, et tendre à un temps de jeu maximum.

### **Règlement**

La commission a étudié et actualisé le règlement du championnat.

Des propositions seront faites avec les clubs pour des évolutions possibles.

## **COUPE DES ALPES FEMININES**

### **Rappel du Calendrier général**

- Match de cadrage : 11 décembre 2021
- ¼ finale : 22 janvier 2022
- ½ finale : 26 février 2022
- Finale : 30 avril 2022 en parallèle de la Fête du Foot Féminin

### **Engagement**

Toutes les équipes engagées dans le championnat sont engagées automatiquement.

### **Cadre de pratique**

- Jour de match : Dimanche à 15h (ou 13h en lever de rideau des masculins).
- Possibilité de jouer le samedi en suivant la procédure de report de match.
- Tirage au sort effectué un mois au préalable.
- La coupe se jouera obligatoirement à 11 contre 11.

## **REPORTS DE MATCH**

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarque
Entente Sisteron/mison/aiglun	AFCV contre l'entente Sisteron/mison/aiglun N° 24058519	24/10/2021	15h	11/11/2021	15h	23 /10/2021 1 <sup>er</sup> Journée Critérium U17F
GAP	Gap contre EPM N°24058518	24/10/2021	13h	11/11/2021	15h	23 /10/2021 1 <sup>er</sup> Journée Critérium U17F

## Critérium U17F

### Engagement

Dans une démarche de développement et en lien avec le calendrier général, la commission étudie les possibilités des clubs engagés en Seniors F de faire une équipe en U17F.

Après consultation des clubs, 3 équipes sont engagées.

- EP Manosque
- Ent Aiglun/Sisteron FC/Mison
- Gap Foot 05

Le club du CA Digne sera sollicité très rapidement.

## PLATEAU EFF et U11F

### Plateau EFF et U11F du 23 octobre 2021

Dans une démarche de promotion et de développement de la pratique féminine, le premier plateau EFF sera organisée à Laragne en lever de rideau du match amical entre O.Lyonnais (U19F) et l'OGC Nice (D2).

- Rendez-vous surplace de l'organisation : 12h45
- Convocation des joueuses et des équipes : 13h30
- Début du plateau : 14h
- Fin du plateau : 15h

Responsable du plateau : Solène Bouvier.

**Prochaine réunion plénière : mardi 2 novembre à 18h au district**

**Prochaine réunion restreinte (suivi compétitions) : semaine du 10 au 17 octobre**

La Responsable administrative

Sophie Charruet

La Secrétaire de séance

M-A Ribeiro De Souza